Image not found or type unknown

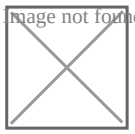

Demande d'information sur voie publique

Par **pilou62**, le **18/10/2015** à **09:44**

Bonjour,

Pour commencer à rentrer dans le vif du sujet, je vous expliques la situation en quelques lignes.

Je suis responsable sécurité et pendant mon service, je dirige deux agents.
Je constate à la vidéosurveillance, une personne âgée masculine à bord de son véhicule dans une voie inoccupée. Quelques minutes après s'être stationné, un enfant âgé environ de 7 ans, s'approche du véhicule avec son vélo.
Un échange de discussion a lieu, l'enfant sourit puis s'en va. Le véhicule quitte également.
Ce comportement m'interpelle et je décide d'en aviser la Police, car suspicion d'exhibitionnisme sur mineur de -de 15ans.
Avec l'immatriculation, la police m'informe que l'homme est connu pour des faits similaires.
Plusieurs minutes passent, et le véhicule refait irruption au même endroit. A l'approche des enfants, l'homme se met à poser sa main sur ses parties génitales par dessus de son pantalon. Aucun geste de masturbation.
Les parents des enfants arrivent vers le véhicule, et l'homme enclenche sa vitesse et quitte brutalement son stationnement. Il sera intercepté par mes agents avec le véhicule de service qui lui barre la route.
Mes agents lui ordonne de couper le contact et de présenter les clés sur le tableau de bord, mais l'homme refuse et finira par manœuvrer précipitamment et fuir.
Dans ce cas et en attendant les forces de l'ordre, a t-on le droit d'entrer notre bras dans l'habitacle puis de couper et garder les clés??
Dans le cas ou l'homme percute un véhicule matériels urbains pendant son échappatoir, qui est responsable au vu de la loi étant donné qu'on l'intercepte sur des suspicions par rapport à son approche avec les enfants et ses antécédents.

Merci à vous par avance.
A très vite

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés